



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 7 décembre 2020 à 18 h 30 sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #3 - Renée Rodrigue
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Maxime Veilleux
Siège #6 - Laurier Poulin

Est absent à cette séance :

Siège #2 - Bruno Giguère

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Martine Boulet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2020-12-218

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - DISCUSSION AVEC LE DÉPUTÉ DE BEAUCE-SUD M. SAMUEL POULIN

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

05 - ACCEPTATION DES COMPTES

06 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

07 - LÉGISLATION

07.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 422-20 « Règlement fixant les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les modalités de perception »

07.02 - Résolution adoption du projet de règlement no 422-20 « Règlement fixant les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les modalités de perception »

07.03 - Résolution adoption du règlement no 421-20 décrétant une dépense et un emprunt de 167 255 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2019

08 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

08.01 - Résolution pour l'appropriation d'un montant de 50 000

\$ dans la réserve carrières et sablières

08.02 - Résolution Projet particulier d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE)

08.03 - Résolution Projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES)

08.04 - Résolution pour annuler la prime d'assurances de la Corporation de relance économique

08.05 - Résolution acceptation demande de la Corporation de relance économique

08.06 - Résolution pour accepter l'offre de Serge Carrier pour la vente du camion MACK92

08.07 - Résolution acceptation pour la contribution 2021 à l'organisme Transport Autonomie de Beauce

08.08 - Résolution acceptation pour verser une aide financière à la Fabrique de la paroisse de Saint-Georges

09 - TRAVAUX PUBLICS

09.01 - Résolution acceptation soumission Ferme l'Épervière pour le déneigement des bornes sèches

10 - VARIA

10.01 - Dépôt pétition asphaltage sur des Bosquets

10.02 - Dépôt pétition projet église

10.03 - Résolution acceptation lettre démission Bruno Giguère

10.04 - Résolution élection partielle

10.05 - Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les élus

10.06 - Résolution déneigement portion du 13e Rang

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 7 décembre 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

03 - DISCUSSION AVEC LE DÉPUTÉ DE BEAUCE-SUD M. SAMUEL POULIN

M. Samuel Poulin, Député de Beauce-Sud est venu discuter avec le conseil municipal de la problématique de financement du projet de transformation et d'agrandissement de l'église. Il a été soulevé que les coûts du projet sont élevés et que la portion municipale à absorber est trop importante. Des pistes de solution ont été apportées et des démarches devront être faites auprès du Ministère pour trouver du financement supplémentaire.

Également, M. Poulin fera le suivi dans deux autres dossiers. Le premier concerne le pont ponceau du 6e Rang. La Municipalité a déjà fait une première approche auprès du MTQ pour ce dossier. Toutefois, la Municipalité n'a encore reçu aucune réponse ou suivi du MTQ. Le deuxième dossier concerne la réclamation concernant les pluies diluviennes et les travaux temporaires. Des pourparlers ont eu lieu avec le MSP, sans trouvé de solution adéquate pour les deux parties. M. Poulin fera également un suivi dans ce dossier.

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 2 novembre 2020, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Renée Rodrigue;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 2 novembre 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

2020-12-220

05 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er novembre 2020 et le 30 novembre 2020 (règlement no. 318-07). Voir liste des déboursés pour un total de déboursés de deux cent cinquante-six mille trois cent deux dollars et soixante-dix-neuf (256 302.79 \$).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

06 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du 7 décembre 2020.

07 - LÉGISLATION

2020-12-221

07.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 422-20 « Règlement fixant les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les modalités de perception »

Avis de motion au règlement no 422-20 « Projet de règlement fixant les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les modalités de perception »

Je, soussignée, M. Maxime Veilleux, conseiller, donne avis de motion que le projet de règlement no 422-20 ayant pour objet de fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les modalités de perception sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la mairesse a mentionné quel était l'objet de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

2020-12-222

**07.02 - Résolution adoption du projet de règlement no 422-20 «
Règlement fixant les taux de taxes et des tarifs pour
l'exercice financier 2021 et les modalités de perception »**

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 7 décembre 2020 par le conseiller M. Maxime Veilleux;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU'en vertu des articles 244.29 à 244.67 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut fixer, pour un exercice financier, plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 252 et suivant de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut par règlement, imposer un tarif pour les services qu'elle offre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut règlementer le nombre de versements, les modalités de l'application de l'intérêt et pénalité sur les versements échus ainsi que l'application de ses règles à d'autres taxes ou compensations municipales;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Benjamin désire imposer dans un même règlement toutes les taxes qui seront prélevées en 2021;

Il est proposé par M. Maxime Veilleux;
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet de règlement no 422-20 soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2020-12-223

**07.03 - Résolution adoption du règlement no 421-20 décrétant une
dépense et un emprunt de 167 255 \$ pour consolider le
déficit accumulé au 31 décembre 2019**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 novembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Il est proposé par le conseiller M. Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin adopte le règlement no 421-20 décrétant une dépense et un emprunt de cent soixante-sept mille deux cent cinquante-cinq dollars (167 255 \$) pour consolider le déficit au 31 décembre 2019. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

08 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2020-12-224

08.01 - Résolution pour l'appropriation d'un montant de 50 000 \$ dans la réserve carrières et sablières

ATTENDU QUE le conseil municipal s'approprie un montant de 50 000 \$ de la réserve carrière et sablière pour appliquer contre les dépenses pour l'entretien des routes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin approprie un montant de 50 000 \$ de la réserve carrière et sablière.

ADOPTÉE

2020-12-225

08.02 - Résolution Projet particulier d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE)

- Dossier : 00029925-1 28025(12) - 2020-06-10-12
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
-

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Benjamin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Maxime Veilleux, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Benjamin approuve les dépenses d'un montant de 13 311 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2020-12-226

08.03 - Résolution Projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES)

- Dossier : 00029947-1 28025(12) - 2020-06-10-32
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-ES)

•
ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Benjamin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Joey Veilleux, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Benjamin approuve les dépenses d'un montant de 12 006 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2020-12-227

08.04 - Résolution pour annuler la prime d'assurances de la Corporation de relance économique

ATTENDU QUE l'organisme de Corporation de relance économique a cessé ses activités en 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Benjamin payait une prime d'assurance pour cet organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité demande d'annuler la prime d'assurance sur le contrat 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Nancy Mathieu;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin demande à la compagnie d'assurance MMQ d'enlever la prime d'assurance du contrat 2021 en lien avec l'organisme de Corporation de relance économique.

2020-12-228

08.05 - Résolution acceptation demande de la Corporation de relance économique

ATTENDU QUE la Corporation de relance économique a cessé ses activités en 2019;

ATTENDU QU'il reste un solde dans le compte de caisse de la Corporation de relance économique et que ce compte doit être fermé pour inactivité;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un courriel d'un des administrateurs de l'organisme pour que le solde du compte de caisse soit transféré à la Municipalité et que le montant soit utilisé sur le projet de transformation et d'agrandissement de l'église ou sur un projet qui touchera l'OTJ.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Renée Rodrigue;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte que le montant qui sera transféré à la Municipalité soit utilisé pour le projet de l'église ou sur un projet qui touchera l'OTJ.

2020-12-229 08.06 - Résolution pour accepter l'offre de Serge Carrier pour la vente du camion MACK92

ATTENDU QUE la Municipalité a mis en vente le vieux camion de déneigement MACK92 à la suite de sa mise au rancart;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait paraître un avis de vente sur le Facebook ainsi que dans le bulletin municipal et qu'une seule offre a été déposée;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de Serge Carrier au montant de 4 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Maxime Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'offre de 4 000 \$ de Serge Carrier pour la vente du vieux camion MACK92 et il est vendu sans garantie légale.

2020-12-230 08.07 - Résolution acceptation pour la contribution 2021 à l'organisme Transport Autonomie de Beauce

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la lettre de Transport Autonomie de Beauce pour la contribution 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité contribue financièrement à tous les ans pour le transport adapté;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin :

- accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2021;
- accepte de payer la contribution fixée de 2.03 \$ par résident;
- accepte la tarification payée par l'utilisateur;
- reconnaît que la Ville St-Georges est nommée comme ville mandataire.

2020-12-231 08.08 - Résolution acceptation pour verser une aide financière à la Fabrique de la paroisse de Saint-Georges

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une lettre de la Fabrique de Saint-Georges de Sartigan pour demander une aide financière pour le feuillet paroissial;

ATTENDU QUE la Municipalité verse à l'organisme un montant de 100 \$ annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Renée Rodrigue;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte de verser un montant de 100 \$ pour l'année 2021 à la Fabrique de la paroisse de Saint-Georges pour la publication du feuillet paroissial.

09 - TRAVAUX PUBLICS

2020-12-232

09.01 - Résolution acceptation soumission Ferme l'Épervière pour le déneigement des bornes sèches

ATTENDU QUE la Ferme l'Épervière a déposé une soumission pour le déneigement des bornes sèches situées au 817, rue Lamontagne et au 919, Route 275 pour la saison 2020-2021;

ATTENDU QUE le montant s'élève à 862.32 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Ferme l'Épervière pour le déneigement de 2 bornes sèches au montant de 862.32 \$ taxes incluses.

10 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

2020-12-233

10.01 - Dépôt pétition asphaltage sur des Bosquets

2020-12-234

10.02 - Dépôt pétition projet église

2020-12-235

10.03 - Résolution acceptation lettre démission Bruno Giguère

ATTENDU QUE le conseiller, siège no 2, M. Bruno Giguère a remis à la mairesse ainsi qu'à la direction générale une lettre de démission;

ATTENDU QUE la démission de M. Giguère est effective à compter d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE M. Giguère quitte le conseil municipal pour des raisons personnelles;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte avec regret la démission de M. Bruno Giguère.

2020-12-236

10.04 - Résolution élection partielle

ATTENDU QUE le siège no 2 est vacant à compter d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE selon l'article 335 du code municipal, le conseil peut

décider de combler le poste ou de le laisser vacant jusqu'à la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE la prochaine élection générale aura lieu en novembre 2021 et que la Municipalité ne désire pas lancer des élections partielles pour le peu de mois qu'il reste au mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin ne déclenchera pas d'élection partielle pour combler le siège vacant no 2.

2020-12-237 10.05 - Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les élus

2020-12-238 10.06 - Résolution déneigement portion du 13e Rang

ATTENDU QUE la Municipalité a pris la décision cet automne de ne pas déneiger une portion du 13e Rang, car la largeur de la route n'est pas conforme, que lors du déneigement il y a régulièrement des bris d'équipement, que la route est dangereuse en période hivernale pour les opérateurs de machinerie et qu'il n'y a aucune résidence principale sur ce tronçon de route;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une lettre provenant de citoyens qui demande au conseil municipal de revenir sur leur décision;

ATTENDU QUE le conseil maintient sa décision de fermer ce tronçon de route;

ATTENDU QUE la Municipalité a installé une pancarte indiquant que la route sera fermée en période hivernale;

ATTENDU QUE la Municipalité fera parvenir une lettre aux citoyens pour les aviser de la situation et que ces derniers devront en aviser leur assurances;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux;

ET RÉSOLU des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin fermera une portion du 13e Rang durant la période hivernale. La section du rang qui sera fermée sera à partir de la Carrière Giroux et Lessard jusqu'à la virée des autobus.

Note : Élus en faveur du déneigement : Renée Rodrigue et Laurier Poulin, élus en défaveur du déneigement : Joey Veilleux, Maxime Veilleux et Nancy Mathieu.

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ouvre la période de questions au public.

2020-12-239 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Renée Rodrigue;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 23.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet
Mairesse

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & sec.-trésorière

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet
Mairesse